

Secrétariat Général – 38, rue Foch 57130 ARS SUR MOSELLE
Tél 03 87 61 61 50 - Fax 03 87 61 61 54

ADIFFUSER

CAP DES CONTROLEURS SANITAIRES DU 07 MAI 2009 - SUITE

Ont participé à cette CAP, présidée par Pascale MARGOT ROUGERIE, pour l'Administration :

M. BAHA : Secrétariat Général
Mmes HERBETREAU et CHEVALLEREAU : DGAL
M. LEGOUPIL : IG VIR
Mrs BOCCIARELLI et PENFORNIS : bureau de gestion

Suite à la lecture de notre déclaration liminaire, l'Administration a apporté un certain nombre d'éléments de réponse aux questions qui lui ont été posées :

- **première question** : dans le cadre de la RGPP, quel sera l'avenir des CAP de corps et bien évidemment, celle des Contrôleurs Sanitaires ? Pouvez vous nous apporter des précisions sur la création et le mode de fonctionnement du RAPS ?

Réponses et commentaires de l'Administration :

➤ **RGPP**

Le MAP a pris acte de créer des DDI – Directions Départementales Interministérielles - mais aussi de continuer à garantir la qualité des missions de sécurité sanitaire des aliments.

Les préfigurateurs vont être nommés très prochainement et vont pouvoir engager des "travaux".

Des réflexions ont été engagées dans les différents secteurs d'emplois, notamment dans les abattoirs. De nombreux sujets ont été évoqués lors du CTP Qualité du 20 Avril 2009.

Concernant la santé au travail, le CHSM a créé des groupes de travail (TMS, pénibilité, stress...) dont un bilan sera réalisé début 2010. Parallèlement, une reconnaissance du travail des ACMO doit être revue.

Concernant les effectifs en abattoirs, la DGAL doit nous transmettre les paramètres pris en compte pour définir la dotation théorique nécessaire pour effectuer l'inspection dans un abattoir de boucherie (porcs, ovins, multi-espèces)

Concernant les heures supplémentaires en abattoirs, un groupe de travail "horaires en abattoirs" se réunira le 05 Juin prochain.

➤ **RAPS**

Le RAPS – Réseau d'Appui aux Personnes et aux Structures – a été créé en raison de l'évolution dans les missions et dans les structures liée à la RGPP. Le RAPS intégrera les anciens IG VIR, IGIR et IGOS.

En 2010, les DDI ne seront pas systématiquement dirigées par des agents du MAP. Aussi, sont mises en place des missions territoriales composées de 3 IGAPS – Ingénieurs ou Inspecteurs Généraux d'Appui aux Personnes et aux Structures – et d'une secrétaire.

Chaque agent et chaque structure sera suivi par "une personne". Il y aura un référent unique par agent. Une note de service sera diffusée prochainement sur ce dossier.

➤ CAP

Le déroulement des CAP sera forcément modifié mais quoi qu'il en soit, une "charte de gestion", élaborée par la Fonction Publique et la MIRATE, précisera de nombreux points.

- **deuxième question** : en 2008, était évoquée, dans les mesures nouvelles du projet de Loi de Finances 2009, la création d'un 3ème grade dans le corps des Contrôleurs Sanitaires. Aujourd'hui, on nous parle du NES – Nouvel Espace Statutaire- pour les agents relevant du B-Type et du B-CII qui auraient vocation à dérouler leur carrière dans un espace indiciaire unique harmonisé et revalorisé. Pouvez-vous nous expliquer le positionnement des Contrôleurs Sanitaires des deux grades actuels dans ce nouvel ...espace et leur intérêt à continuer à s'inscrire sur une liste d'aptitude ?

Réponses et commentaires de l'Administration :

Un "décret coquille" est créé où s'inscriront des projets de chaque ministère.

Le MAP est concerné par les corps Techniques des Services Déconcentrés, le corps des Secrétaires Administratifs et les corps techniques de l'Enseignement.

Le MAP est intéressé par un basculement rapide dans le nouveau cadre proposé par la Fonction Publique qui s'accompagnerait de la fusion des Contrôleurs Sanitaires et des Techniciens Supérieurs.

Un chantier va être élaboré pour évoquer la fusion des corps avec la création d'un 3^{ème} grade dans ce nouvel espace statutaire - NES

- **troisième question** : elle concerne les agents non titulaires. Il semblerait qu'il soit proposé à des agents vacataires en abattoirs de devenir agents techniques catégorie C échelle II afin qu'ils effectuent des missions d'inspection confiées ordinairement aux Contrôleurs Sanitaires et aux Techniciens Supérieurs. Qu'en est-il de cette nouvelle procédure de ...pseudo titularisation ?

Réponses et commentaires de l'Administration

La création des SRAL –Services Régionaux de l'Alimentation- provoque un "flou" dans le nombre des vacataires connus.

Un plan de titularisation de masse est exclu.

Il existe une opportunité de proposer une titularisation en échelle 3 de catégorie C mais la Fonction Publique n'a pas donné de réponse définitive sur la faisabilité de cette procédure.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nous :

Sabine STOECKLIN – DDSV 57
SNTMA - FO
Tél : 03 87 61 61 50
Mail : francis.mary@agriculture.gouv.fr

Francis MARY
Ab. de Perpignan DDSV 66
Tél : 04 68 89 81 92:
Mail : francis.mary@agriculture.gouv.fr

Pascal CATEZ
DDSV 62
Tél : 03 21 21 26 02
Mail : pascal.catez@ agriculture.gouv.fr

Manuel GIL
Abattoir de Reims DDSV 51
Tél :
Mail : manuel.gil@ agriculture.gouv.fr